

# Histoires d'AMAP

novembre 2007

n° 8

## Edito

Après plus d'un an de sommeil, voici enfin le tout nouveau Histoires d'AMAP. Depuis un an, comme dit l'expression « de l'eau a coulé sous les ponts », des AMAP se sont créées aux 4 coins de la région PACA, des fêtes InterAMAP ont été organisées, une Université d'été a eu lieu en juillet dernier... de nouveaux défis apparaissent pour les AMAP en région PACA. Ces défis sont entre autres la consolidation du réseau et la pérennisation des AMAP par la mise en place d'un système qui assure le respect de la Charte. L'Assemblée Générale Ordinaire du 2 septembre dernier a choisi de relever ces défis pour en faire les chantiers prioritaires d'Alliance Provence en 2007-2008. Au cœur de ces chantiers : l'évaluation et l'accompagnement des producteurs et des AMAP. Nous vous présenterons dans ce bulletin d'Histoires d'AMAP comment nous allons mettre en place cet accompagnement cette année.

Bonne lecture !

- P. 1 Lettre aux AMAP, amapiens et producteurs.
- P. 2 Agricultures : du raisonné au bio, quelques éléments pour y voir plus clair.
- P. 3 De l'évaluation participative à l'accompagnement des producteurs et des AMAP.
- P. 4 Infos : coin des AMAP et coin des producteurs.

### Alliance Provence

Réseau régional des Amap  
17 rue Daniel Melchior 83000 Toulon  
Tél. 04 94 98 80 00  
Fax 04 94 98 80 05  
allianceprovence@wanadoo.fr  
www.allianceprovence.org

Chères AMAP, chères Amapiennes, chers Amapiens,

Depuis la création de la première AMAP à Aubagne en avril 2001, une fabuleuse mobilisation citoyenne a permis un essaimage sur toute la région PACA qui compte aujourd'hui plus de 120 AMAP. Mais ce développement s'est fait parfois au détriment du respect de certains principes de la Charte des AMAP.

#### ● Le respect de la Charte des AMAP

En région PACA, quelques AMAP se sont éloignées du concept et des principes initiaux (proximité entre consommateurs et producteur, non règlement à l'avance d'une partie de la récolte, non implication des consommateurs dans la vie de l'AMAP, utilisation de pesticides et engrais chimiques de synthèse par le producteur, etc...). Cette situation relève certainement en partie du fait que les règles du jeu n'ont pas été assez claires dès le début. De plus, Alliance Provence n'a pas suffisamment joué son rôle, tout particulièrement lors des 2 dernières années, où notre réseau régional a vécu un blocage politique et administratif dû notamment à une requête judiciaire. Pour autant, nous souhaitons réaffirmer l'exigence que chaque AMAP doit connaître la Charte des AMAP et se donner les moyens d'en respecter les principes. Cet engagement doit être confirmé par la signature de cette Charte par le producteur, mais aussi par l'AMAP.

#### ● Un réseau régional pour garantir l'éthique des AMAP

Les premières à pouvoir garantir l'éthique des AMAP sont les AMAP elles-mêmes par la relation de transparence instaurée avec les producteurs et favorisée par les visites de ferme, la rédaction d'une feuille de chou, et généralement la relation étroite entre producteur et consomm'acteurs au quotidien. Mais la pérennité des AMAP passe également par l'existence d'un réseau régional fort, afin d'assurer l'essaimage, l'accompagnement des AMAP et l'animation du réseau, mais aussi afin d'en garantir l'éthique. Ce réseau régional n'est évidemment pas une structure « au-dessus » des AMAP, mais doit bien être l'association et l'émanation des AMAP de PACA. Dépositaire à l'INPI du terme AMAP et de la Charte des AMAP en 2003, Alliance Provence est ce réseau, garant de l'éthique et de la pérennité des AMAP en région PACA.

#### ● Vers un accompagnement des producteurs et des AMAP

Par ailleurs, il semble que nombre d'AMAP et de producteurs se questionnent au sujet de l'obligation des producteurs à se convertir à l'agriculture biologique. Nous souhaitons donc rappeler qu'Alliance Provence n'exige pas cette conversion, mais demande et souhaite le respect de la Charte (cf. point n°3 : « Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau, ... »). Alliance Provence s'engage à accompagner les AMAP et leurs producteurs qui rencontrent des difficultés à appliquer certains principes de la charte. C'est une démarche progressive et solidaire.

Pour cela, nous prévoyons entre autres l'organisation de journées de rencontre - formation à destination des producteurs en AMAP sur chaque Antenne Locale (cet hiver), un travail de restructuration des Antennes Locales et de mise en place d'une évaluation participative des AMAP et des producteurs, etc..

Vous serez informés très prochainement de ces chantiers, notamment au travers de nos outils de communication déjà dans les pages suivantes de cet Histoires d'AMAP, mais aussi dans nos Brèves hebdomadaires et sur le site internet. Nous vous invitons à nous contacter pour tout questionnement et/ou conseil qui touche la vie de votre AMAP. Nous nous devons d'être les garants, ensemble, du développement des AMAP au niveau quantitatif et qualitatif. Enfin pour construire ensemble le réseau régional des AMAP, nous demandons à tous les producteurs, tous les consomm'acteurs et toutes les AMAP d'adhérer à Alliance Provence.

Cordialement,



Le Bureau d'Alliance Provence,  
Réseau régional des AMAP

# Agricultures : du raisonné au bio... quelques éléments pour y voir plus clair

Depuis quelques années, suite notamment aux différentes crises alimentaires, les consommateurs souhaitent de plus en plus de garanties de qualité des produits qu'ils ont dans leur assiette. Concepts et labels tentent de leur donner ces garanties... voici quelques éléments pour vous aider à y voir plus clair...

## ● Agriculture Raisonnée : vrai progrès ou leurre ?

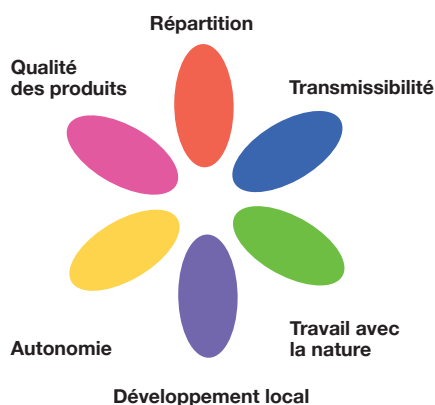
Le concept est né d'une démarche conjointe de la FNSEA, de l'industrie agro-alimentaire, de l'industrie agro-pharmaceutique et de la grande distribution. Le Forum de l'Agriculture Raisonnée et Respectueuse de l'Environnement (FARRE) en est l'outil de promotion. L'Agriculture Raisonnée est un système de production agricole dont l'objectif premier est d'optimiser le résultat économique en maîtrisant les quantités d'intrants, et notamment les substances chimiques utilisées (pesticides, engrais) dans le but de limiter leur impact sur l'environnement. Elle a pour objectif d'adapter les apports en éléments fertilisants aux besoins réels des cultures en tenant compte des éléments présents dans le sol et du rendement potentiel de la plante. L'Agriculture Raisonnée suscite légitimement de nombreuses controverses, d'une part parce que la moitié des exigences du cahier des charges relève en fait du simple respect de la réglementation, d'autre part, parce que le FARRE est financé pour moitié par l'Union des Industries de la Protection des Plantes [UIPP]). **Elle n'est donc en aucun cas une remise en cause de l'agriculture productiviste et polluante développée depuis plus de 50 ans.**

## ● L'Agriculture Paysanne : une agriculture qui respecte le paysan et répond aux attentes de la société

Née de la Confédération Paysanne, l'Agriculture Paysanne est une démarche économique, sociale et écologique de progrès basée sur la responsabilisation et l'engagement du producteur vis-à-vis de la qualité de la production et l'autonomie envers les grandes firmes. L'Agriculture Paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous.

La Charte de l'Agriculture Paysanne constitue un outil d'analyse des exploitations agricoles souhaitant entamer une démarche vers l'Agriculture Paysanne. Le point 1 de la Charte des AMAP fait référence à cette Charte de l'Agriculture Paysanne.

*Définition Confédération Paysanne*



## ● Agriculture Biologique : la santé des hommes et de la terre

L'Agriculture Biologique constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage de pesticides de synthèse, d'engrais chimiques ou solubles, d'OGM, limite l'emploi d'intrants.

La production et la préparation des produits issus de l'Agriculture Biologique sont basées sur un certain nombre de principes et d'idées. En voici quelques uns :

- > produire, en quantité suffisante, des aliments, des fibres et d'autres produits de grande qualité,
- > travailler en compatibilité avec les cycles naturels et les systèmes vivants au travers de la terre, des plantes et des animaux dans tout le système de production,

- > maintenir et améliorer la fertilité à long terme et l'activité biologique des sols en utilisant des méthodes culturales, biologiques et mécaniques localement adaptées comme opposées à la dépendance vis à vis des intrants,

- > maintenir et encourager la biodiversité agricole et naturelle sur et autour de la ferme, au travers de systèmes de production durables et de la protection des habitats de la faune et de la flore sauvages,

- > utiliser autant que possible les ressources renouvelables dans les systèmes de production et de préparation et éviter la pollution et le gâchis.

Les règles de production biologique sont consignées dans des cahiers des charges établis par les professionnels et homologués par l'État français et/ou par l'Union Européenne. Le respect de ces règles est vérifié par des organismes certificateurs indépendants qui contrôlent chaque unité de production et de transformation de produits biologiques. Ce contrôle aboutit à la certification des produits.

*Définition IFOAM*

## ● Agriculture durable : une démarche globale

L'agriculture durable (ou soutenable, en traduction de l'anglais *sustainable*) est l'application à l'agriculture des principes du développement durable ou soutenable tels que reconnus par la communauté internationale à Rio de Janeiro en juin 1992.

Se revendiquer de l'agriculture durable, c'est rapporter les principes du développement durable, rattachés aux domaines agricoles et ruraux :

- > **l'efficacité économique** : systèmes de production économes et autonomes, revenus décents,

- > **l'équité sociale** : partage des richesses, des droits à produire et du pouvoir de décision,

- > **la protection de l'environnement** : préserver la fertilité des sols, la biodiversité, les paysages, la qualité de l'air et de l'eau,

- > **la culture et l'éthique** : respect des générations futures, des communautés rurales et paysannes. Gestion participative de l'espace et des modes de production d'aliments de qualité.

*Définition INPACT*

# De l'évaluation participative à l'accompagnement des producteurs et des AMAP

## ● Pourquoi l'évaluation participative ?

Le concept d'AMAP, dont l'histoire est récente, a eu un développement sans commune mesure. Tandis qu'en 2004 on relevait 40 AMAP, nous en recensons aujourd'hui plus de 130 sur toute la région PACA avec dans la plupart de longues listes d'attente.

Face à ce développement conséquent, on remarque que les pratiques peuvent être très différentes d'une AMAP à l'autre, notamment concernant le respect de la Charte des AMAP.

De plus, suite à un contrôle de la Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCRF) sur une exploitation agricole qui distribuait une AMAP, nous avons l'obligation d'enclencher un processus permettant de diagnostiquer les exploitations agricoles et les AMAP qui ne respecteraient pas la Charte. Ce processus doit notamment permettre d'accompagner les producteurs qui auraient des difficultés à respecter l'article 3 de la Charte (engagement des producteurs à n'utiliser ni engrais chimiques de synthèse, ni pesticides).

## ● Objectifs de la démarche

> **Évaluer** l'écart entre pratique et Charte, **pointer** les problèmes et **cibler** les difficultés des producteurs et des AMAP,

> **accompagner les producteurs** vers la certification bio et les spécificités liées à la production en AMAP (diversité hebdomadaire des fruits et légumes, gestion du partenariat avec les consommateurs, etc.),

> **accompagner les AMAP** dans leurs pratiques (gestion et suivi du contrat avec le producteur, gestion des adhérents et mise en réseau des listes d'attente, etc.),

> faire évoluer la Charte.

## ● Les grilles d'analyse et démarches d'enquêtes... exemples pour la création d'un outil d'évaluation propre aux AMAP

Des enquêtes ont été mises en place par plusieurs organismes pour évaluer, accompagner et/ou contrôler des exploitations agricoles. Ces enquêtes s'appuient sur des grilles d'analyse, qui servent de référentiel. Voici quelques exemples de démarches :

### > La Démarche NESO et la certification participative Nature et Progrès « Un paysan vous invite chez lui pour un échange sur ses activités » :

Face au développement de l'agriculture bio, voire son industrialisation, Nature et Progrès, organisme certificateur de l'agriculture biologique, a mis en place un système de partenariat entre producteurs et consommateurs afin d'intégrer la dimension sociale et écologique trop peu présente dans le cahier des charges Bio.

La démarche :

1. Des « **consommateurs partenaires** » accompagnés d'un « **collègue producteur** » du groupe local NESO **rendent visite au producteur**, qui présente sa démarche en reprenant les critères de la grille.

2. Ce petit groupe tient une **fiche de synthèse** de la visite qui met en évidence les **qualités** de la ferme et envisage les **améliorations possibles**. Cette fiche sera reprise lors des visites suivantes, afin de mesurer les évolutions.



3. La Commission Mixte d'Agrément et de Contrôle, qui assemble localement producteurs et consommateurs, se réunit pour **échanger expériences et savoir-faire**, réfléchir sur les pratiques agricoles et attribuer la **mention Nature et Progrès** aux fermes.

Plus poussée que le cahier des charges de l'agriculture biologique (normatif), la démarche NESO intègre des dimensions telles que un volet social (insertion dans le tissu local, relations dans le travail, ...) ou un volet énergétique (utilisation de matériaux locaux, limitation et valorisation des déchets, ...).

### > La Charte de l'Agriculture Paysanne, l'outil d'analyse des fermes mis au point par la Confédération Paysanne et la FADEAR (son organisme de formation) :

La Charte de l'Agriculture Paysanne a pour objectif de définir l'Agriculture Paysanne comme un objectif vers lequel il faut tendre et repose sur 10 principes. Elle est à la fois un outil d'évaluation et d'analyse systémique des exploitations agricoles qui identifie les pistes d'évolution et de démarche pour les agriculteurs, et un cadre de base pour faire des propositions en matière de politique agricole.

L'analyse s'établit autour de 6 grands thèmes, 20 critères et 70 indicateurs qualitatifs et quantitatifs :

- l'autonomie de la ferme (décisionnelle, économique...),
- la transmissibilité (sécurité vis-à-vis du foncier, viabilité économique, adaptabilité),
- le développement local (implication du paysan...),
- la qualité des produits (transparence, méthodes de productions...),
- et le travail avec la nature (fertilité, biodiversité).

Cette démarche est assez technique, et lie un enquêteur formé à l'utilisation de l'enquête et le producteur.

### > Vers une démarche d'évaluation propre aux AMAP..

Au croisement de ces deux démarches, Alliance Provence va mettre en place dès cette année une démarche d'évaluation expérimentale qui s'appuiera sur les expériences présentées ci-avant : elle veillera à être participative, à aider le producteur à la décision et à pointer les éléments sur lesquels une évolution est nécessaire.

La démarche d'Alliance Provence devra en plus intégrer tous les aspects propres au système AMAP : proximité, contrat, transparence, etc..

Enfin, une grille sera mise en place afin d'évaluer les AMAP elles-mêmes.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les sites :

[www.confederationpaysanne.fr/index.php?rubrique\\_id=15](http://www.confederationpaysanne.fr/index.php?rubrique_id=15) et

[www.allianceprovence.org/IMG/pdf/Presentation\\_de\\_la\\_demarche\\_NESO.pdf](http://www.allianceprovence.org/IMG/pdf/Presentation_de_la_demarche_NESO.pdf)

De plus, les Actes de l'Université d'été d'Alliance Provence présentent plus en détail les méthodes d'évaluation en agriculture, seront très prochainement accessibles sur le site...ces actes présentent plus en détail les méthodes d'évaluation en agriculture.

## Un point sur les adhésions...

Et tout d'abord un petit rappel : « toute personne qui signe un contrat de saison et accepte de faire partie d'une Amap doit être adhérente au réseau d'Alliance Provence. Elle témoigne ainsi d'un engagement au développement du réseau des AMAP. Les adhésions sont valides du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.»

Ensuite, un grand merci à chaque AMAP, producteur, partenaire et amapien qui a (ré)adhéré pour cette année 2007, mais également un hommage aux responsables des AMAP qui, grâce à leur active contribution, ont permis la mise en place d'une base de données unique !

Et enfin, vos cartes d'adhésion qui vous seront remises, à l'occasion de la prochaine distribution, par votre Comité.



### ● Coin des Producteurs

#### AIDES À LA RECONVERSION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Différentes aides existent pour aider les producteurs à convertir leur exploitation en agriculture biologique.

Le Conseil Régional PACA prend en charge le coût de la certification en agriculture biologique à hauteur de 1000 euros par an et par exploitation. Pour cela, il suffit de renvoyer à la DDAF la facture acquittée accompagnée d'un RIB.

De plus, nos partenaires Bio de Provence et les groupements départementaux de producteurs bio (Agribio06, Agribio83, etc) peuvent vous aider les producteurs à monter leurs dossiers de demande d'aide à la conversion.

Renseignements :

DRAF: 04 91 16 79 69 ou Bio de Provence : 04 90 84 03 34

#### DES JOURNÉES DE RENCONTRE-FORMATION POUR LES PRODUCTEURS

Alliance Provence organise cet hiver des journées de rencontre-formation à destination des producteurs sur différentes Antennes Locales.

Au programme de ces journées : bilan de saison, échanges sur les réussites et difficultés liés au système AMAP, visite d'une exploitation agricole, auberge espagnole, ...

Ces journées seront organisées dans le 06, le 83, le Pays d'Aubagne, le Pays d'Aix et le Vaucluse.

Un courrier sera envoyé très prochainement à tous les producteurs afin de recenser leurs attentes en formation. Enfin, **n'hésitez pas à nous contacter au 04 94 98 80 00** si vous êtes intéressés pour accueillir une journée de formation sur votre ferme.

### ● Coin des AMAP

#### ASSURANCES

Dès lors que vous adhérez à Alliance Provence (consommateurs individuels et AMAP), vous êtes assurés auprès de la MAIF - qui a conçu un contrat spécialement adapté à notre concept - dans le cadre des activités de votre AMAP.

Ces garanties concernent :

##### ● Collège A (AMAP)

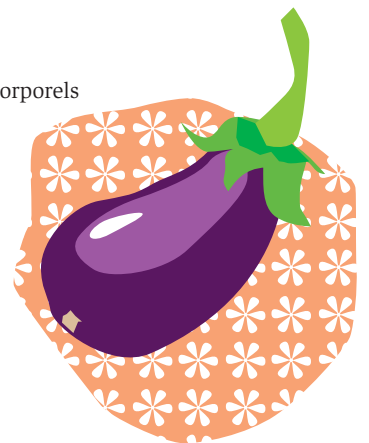
- – les locaux de distribution (hors lieux publics, commerces ou fermes déjà assurés) : ces lieux doivent nous être déclarés lors de la signature du bulletin d'adhésion et en cas de modification en cours d'année.
- – le public lors des événements que votre AMAP organise, à nous préciser également.

##### ● Collège D (consommateurs)

- – les consommateurs lors des distributions.

Contenus des garanties 2007 :

- – responsabilité civile - défense
- – dommages aux biens assurés
- – indemnisation des dommages corporels
- – recours protection juridique
- – assistance



17 rue Daniel Melchior • 83000 Toulon  
 Tél. 04 94 98 80 00 • Fax 04 94 98 80 05  
 allianceprovence@wanadoo.fr  
 ● [www.allianceprovence.org](http://www.allianceprovence.org)